



À LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS

GRANDE LOGE NATIONALE FRANÇAISE

12, RUE CHRISTINE DE PISAN - 75017 PARIS ■ TÉL 33 (01) 44 15 86 20 ■ Fax 33 (01) 44 15 86 36

TRF Pierre CASTANDET

Grand Maître Provincial d'Honneur de la Province de Bretagne(1999-2004)

Médaille d'Or du Mérite Provincial de Bretagne

Assistant Grand Maître de la Région Grand Ouest

Aux Vénérables Maîtres des Loges de la Province de Bretagne

Le Très Respectable Grand Maître de la Grande Loge Nationale Française a décidé de nommer le TRF Jean Louis TRIFFAUT à la tête de la Province de Bretagne et ce à compter de la notification de la présente. Sa prestation de serment interviendra à Paris dans la semaine qui vient. Le TRF Jean Louis TRIFFAUT a déjà exercé ces fonctions durant 4 années, de 2005 à 2009.

Je tiens à remercier le TRF Christian DEGNY d'avoir rempli l'office qui lui avait été confié avec dévouement, sens du devoir et attachement aux valeurs de la Franc-Maçonnerie Régulière. Notre tradition est ainsi faite que seul l'Ouvrage compte et que les ouvriers se succèdent donc et se remplacent sur le chantier dans cette seule perspective.

Quelles que soient les appréciations personnelles que les uns et les autres, et c'est le droit de chacun d'entre nous, portons sur la situation actuelle de notre Ordre, nous ne pouvons pas passer outre les Principes, Règles et Devoirs immémoriaux qui nous gouvernent, et qui ont toujours été en honneur depuis un siècle dans notre Grande Loge. La Transmission de la Tradition, au-delà des personnes, des égos, des situations « politiques » et des querelles d'ambition, doit être assurée, coûte que coûte. C'est notre Devoir Maçonique qui nous commande de transcender nos divergences, lesquelles trouveront solutions très prochainement.

Les temps que nous traversons sont difficiles ; certes, le monde a changé, les valeurs Maçoniques que nous défendons ne sont plus « à la mode ». N'oublions pas que ces valeurs sont d'abord celles du Devoir, du Travail et de la Reconnaissance de celui-ci, le Mérite, de l'Ancienneté, du Respect de la Règle, de l'Obéissance à nos Devoirs, et du respect de nos Serments. Ces valeurs sont peut-être surannées, mais nous les avons acceptées contractuellement en entrant à la GLNF, et c'est ce qui fait que nous sommes dans un Ordre. S'arrêter aux défauts, aux errances, aux erreurs et aux manquements des Hommes, c'est ne pas comprendre que la permanence de la Tradition ne passe pas par les Personnes, mais par les Fonctions, qui, comme telles, doivent être respectées et protégées. C'est un des premiers enseignements en Maçonnerie, et je suis persuadé que vous en êtes pénétrés.

■ www.glnf.fr ■ glnf@glnf.com



À LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS

GRANDE LOGE NATIONALE FRANÇAISE

12, RUE CHRISTINE DE PISAN - 75017 PARIS ■ TÉL 33 (01) 44 15 86 20 ■ Fax 33 (01) 44 15 86 36

Je vous informe donc que les Officiers Provinciaux chargés de tâches relevant plus particulièrement de la Gestion Associative, Secrétaire, Trésorier, Hospitalier, effectueront la remise de leur service entre les mains de leurs successeurs, sous contrôle et avec l'aval de Me LEGRAND Mandataire Judiciaire, signifiant implicitement de ce fait, que les offices associatifs dépendent pleinement des décisions des autorités Maçonnes Régulières. Vous voudrez donc bien, dès l'installation du nouveau Collège Provincial, opérer vos transactions avec les Officiers désignés à cet effet. Vous serez informés prochainement de la date et du lieu de la Tenue Provinciale d'Installation du nouveau Collège Provincial, à laquelle vous serez dûment convoqués.

Je vous remercie de porter cette lettre à la connaissance des Frères de votre Atelier à la plus prochaine tenue que vous dirigerez.

Je vous prie d'être assuré, Vénérable Maître, de mon amitié et de ma fraternité Maçonnique.

Fait à PLOUHA le 10 avril 2011

TRF Pierre CASTANDET
AGM Région Grand Ouest